

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

AMENDEMENT

N ° AS12

présenté par

Mme Ranc, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Muller, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.